



Réunion du 24 Février 2026 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.

PV N. 27

PRÉSIDENT DE SEANCE : ALEXANDRE VOISIN

PRÉSENTS : ISABELLE BERSOUX, JEAN-LOU WEBER, OLIVIER FRACHET, NICOLAS SAUVANAUD

ABSENTS EXCUSÉS : KILIAN AUTIER, TIMOTHEE JOHNSON

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.
Ce délai est réduit à 2 jours francs pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des 4 dernières rencontres de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

.....

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 5 jours avant la rencontre.

La commission des jeunes, dans un impératif de bonne administration des compétitions, est souveraine pour imposer l'inversion automatique d'une rencontre ALLER en cas d'arrêtés municipaux.

Règle de bonne conduite : Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

Coupe U18 INTERDISTRICTS

- Suite au forfait de l'équipe d'USSEL dans la catégorie COUPE U18 INTERDISTRICTS, le club d'USSEL sera débité d'un montant de 50€ (Selon relevé des droits financiers).
- Le tirage de la coupe U18 a eu lieu ce mardi 24 février 2026. Il est désormais disponible sur le site du District.

Catégorie U15

- Match N.55162567 du 28/02/2026 à 15h entre AMBAZAC et BEAUNE LES MINES (Poule A)

Prévu initialement le 28/02/2026 à 15h au stade de LA MAZAUURIE à AMBAZAC se jouera, **le même jour, à la même heure, au stade de BEAUBLANC (annexe 3).**

Catégorie COUPE U15 et Consolante

La Commission des Jeunes informe les clubs que le tour de la Coupe U15, initialement programmé le **21/02/2026** et reporté en raison de conditions météorologiques défavorables, est replanifié au **samedi 04/04/2026**.

Les rencontres auront lieu sur les mêmes terrains et aux horaires initialement prévus. Nous remercions toutefois les clubs de bien vouloir nous informer en cas de changement de terrain.

Nous vous remercions de bien vouloir en prendre bonne note.

Catégorie COUPE U17 et Consolante

La Commission des Jeunes informe les clubs que le tour de la Coupe U17, initialement prévu le 21/02/2026 et annulé en raison des conditions météorologiques défavorables, est reporté au samedi 04/04/2026.

Les rencontres se tiendront sur les mêmes installations et aux horaires initialement fixés. Nous remercions les clubs de bien vouloir nous informer en cas de changement de terrain.

Nous vous remercions de bien vouloir en prendre bonne note.

PROCHAINE REUNION

- Le mardi 03 mars 2026 à 18h30

INFORMATION FEUILLE DE MATCH

- Suite au mail officiel reçu de la F.F.F, le District informe ses clubs qu'il est important de renouveler leur mot de passe Footclub afin d'assurer la bonne transmission des compositions et des feuilles de match pour les prochaines rencontres.
- Penser à imprimer une feuille de match papier issue de Footclub en cas de dysfonctionnement de la FMI.

A compter du Mardi 09 Décembre 2025, toute F.M.I non informatisée sera amendée auprès des clubs d'un montant de 20€ ainsi que toute F.M.I transmise hors délai sera amendée d'un montant de 25€ (selon relevé de droit financier).

CALENDRIER GENERAL

Les calendriers des compétitions ont été diffusés à compter du 22 août 2025.

La commission rappelle à tous les clubs que tous les joueurs doivent obligatoirement être licenciés.

La commission rappelle à tous les clubs que les demandes doivent obligatoirement passer via Footclub dans les délais impartis, sans quoi, la demande peut ne pas être validée.

La Commission reste à la disposition des clubs pour toute demande d'information complémentaire.

La commission est souveraine pour replacer aux dates laissées libres sur ces calendriers, des rencontres qui ne seraient pas jouées (intempéries et cas exceptionnels) aux dates prévues.

Les clubs doivent noter que les calendriers officiels du district sont prioritaires sur tout autre activité annexe organisée par les clubs.

Le Président de séance
Alexandre VOISIN

Le secrétaire de séance
Jean-Lou WEBER

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président